BAILLARGUES (34)

Plan Local d'Urbanisme

6ème modification simplifiée

3.1.a Plan de zonage de la commune

1/5000 ème

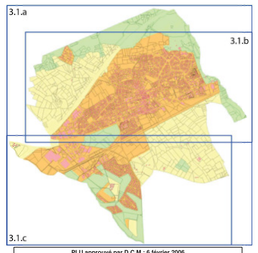

PLU approuvé par D.C.M : 6 février 2006
1ère Révision simplifiée approuvée par D.C.M : 5 avril 2007
1ère Modification approuvée par D.C.M : 18 décembre 2006
2ème Modification approuvée par D.C.M : 27 septembre 2007
1ère Mise à jour arrêtée le : 15 juin2009
2ème Mise à jour arrêtée le : 16 juin2009
1ère Modification simplifiée approuvée par D.C.M : 17 septembre 2009
3ème Modification approuvée par D.C.M : 11 mai 2010
2ème Modification simplifiée approuvée par D.C.M : 6 septembre 2010
2ème et 3ème Révisions simplifiées approuvées par D.C.M : 17 novembre 2011
3ème Mise à jour arrêtée le : 30 mai 2012
3ème Modification simplifiée approuvée par D.C.M : 12 juillet 2012
4ème Modification approuvée par D.C.M : 26 juillet 2013
4ème Mise à jour arrêtée le : 30 juillet 2013
5ème Mise à jour arrêtée le : 24 novembre 2014
4ème Modification simplifiée approuvée par D.C.M : 5 mars 2015
6ème Mise à jour arrêtée le : 28 juin 2017
1ère Mise en compatibilité en date du : 10 janvier 2018
7ème Mise à jour arrêtée le : 3 septembre 2018
5ème Modification simplifiée approuvée par D.C.M : 23 mai 2019
8ème Mise à jour arrêtée le : 17 juillet 2019
9ème Mise à jour arrêtée le : 6 novembre 2020
10ème Mise à jour arrêtée le : 9 décembre 2020
11ème Mise à jour arrêtée le : 11 mars 2021
6ème Modification simplifiée approuvée par D.C.M:25 janvier 2022

sce ateliersup+

Agence Montpellier
Les Belvédères - Bâtiment B
128 avenue de Fès
34080 MONTPELLIER
Tél. + 33 4 99 61 12 85

Mairie
Place du 14 juillet
34670 BAILLARGUES
Tel : 04 67 87 81 81

- Limite de zone
- Secteur d'application de l'article L 123.2 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale en application de l'article L 123.1.5 16° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, voie ou passage public à créer ou à élargir
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Périmètre d'éloignement de la station d'épuration
- Prescription d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation
- Section de route où la création d'accès directs nouveaux particuliers est interdit
- Ligne EDF
- Axe TGV Méditerranée (tracé schématique)
- Zone inondable

N W E S
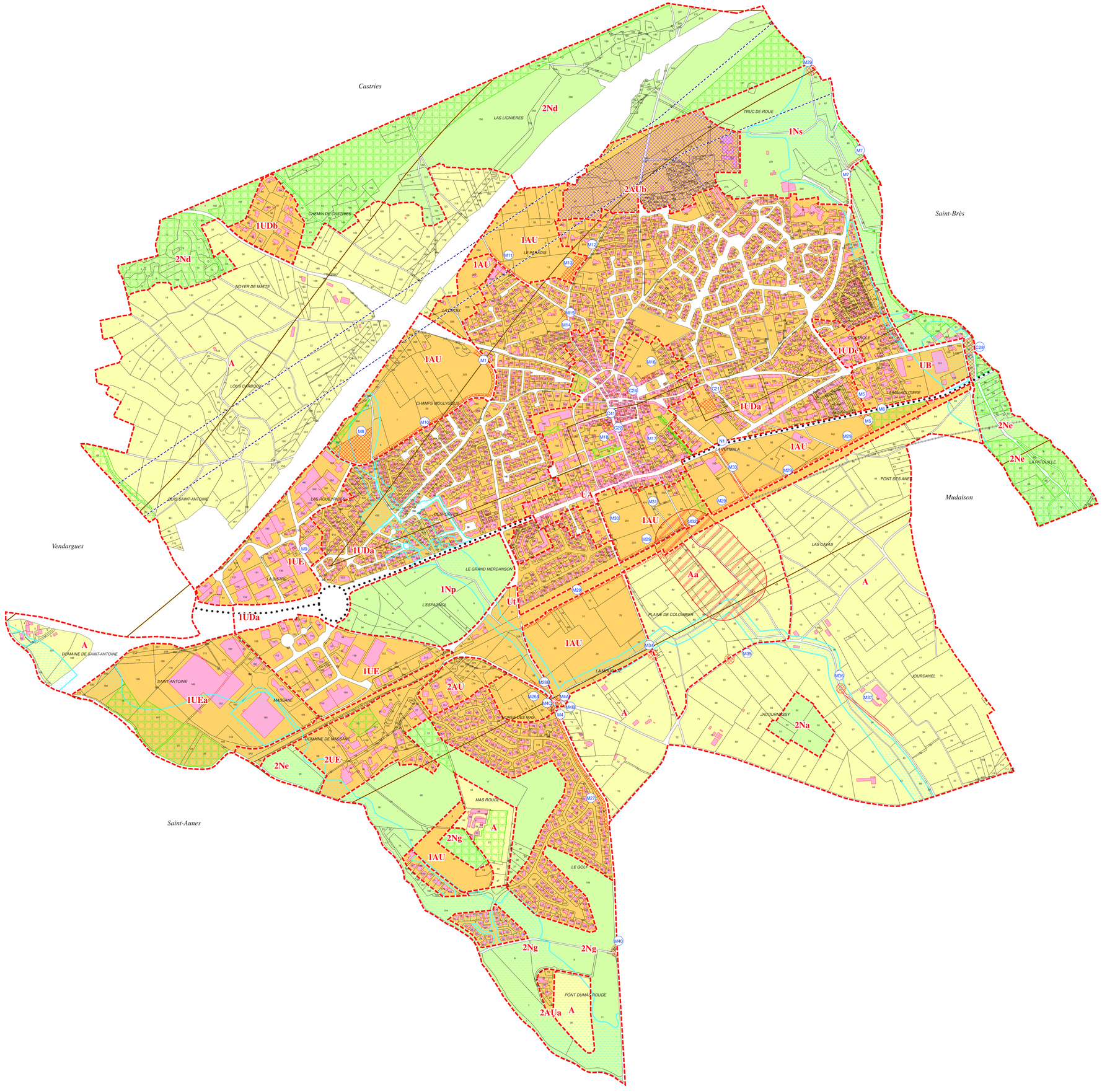
0 125 250 m